

Fiche de Données de Sécurité

section

1

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Parfum souffle d'éternité.

N° d'article (utilisateur) : 2454275.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : **Nom** : LAB SAS
Rue : 1 rue de la clef des champs
Code postal/Ville : 68600 Volgelsheim
Pays : France:
Téléphone : +33 (0)3 89 22 77 65
Email : Office@labsys.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
 +33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7).
 33 (0)1 45 42 59 59.

section

2

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

- EUH208 Contient (R)-p-mentha-1,8-diene, methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, coumarin, pin-2(10)-ene, pin-2(3)-ene, veratraldehyde, caryophyllene. Peut produire une réaction allergique.

Mises en garde - Prévention

- P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Mises en garde - Réponse

- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P305+P351+ P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P391 Recueillir le produit répandu.

Mises en garde - Élimination

- P501 Éliminer le contenu/récipient à

Contient

pin-2(3)-ene, methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate, 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde, pin-2(10)-ene

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

section 3
Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
benzyl benzoate			
N°CAS 120-51-4	C= 9.5%	ETA (orale): 1500 mg/kg Macute = 1	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC 204-402-9			H400 Aquatic Acute 1
N°IDX 607-085-00-9			H411 Aquatic Chronic 2
Numéro 01-			
d'enregistre 2119976371-ment 33-XXXX			
Terpineol			
N°CAS 8000-41-7	C= 7.01%	ETA (orale): 4300 mg/kg	H315 Skin Irrit. 2
N°EC 232-268-1			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX			

Numéro d'enregistrement	01-2119553062-49-XXXX			
pin-2(3)-ene [1]				
N°CAS	80-56-8	C= 6.85%	ETA (orale): 500 mg/kg	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	201-291-9		M=1 (toxicité chronique)	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°IDX			M=1 (toxicité aiguë)	H304 Asp. Tox. 1
Numéro d'enregistrement	01-2119519223-49-XXXX			H315 Skin Irrit. 2
				H317 Skin Sens. 1B
				H400 Aquatic Acute 1
				H410 Aquatic Chronic 1
exo-1,7,7-trimethylbicyclo[2.2.1]heptan-2-ol				
N°CAS	124-76-5	C= 4.43%		H228 Flam. Sol. 2
N°EC	204-712-4			H315 Skin Irrit. 2
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120743508-50-XXXX			
2-tert-butylcyclohexyl acetate				
N°CAS	88-41-5	C= 3.0%	ETA (orale): 4600 mg/kg	H411 Aquatic Chronic 2
N°EC	201-828-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
α,β,2,2,3-pentamethylcyclopent-3-ene-1-butanol				
N°CAS	65113-99-7	C= 2.0%		H319 Eye Irrit. 2
N°EC	265-453-0			H411 Aquatic Chronic 2
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
benzyl acetate				
N°CAS	140-11-4	C= 1.5%	ETA (cutanée): 5000 mg/kg	H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	205-399-7		ETA (orale): 2490 mg/kg	
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119638272-42-XXXX			
methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate				
N°CAS	4707-47-5	C= 1.5%		H317 Skin Sens. 1B
N°EC	225-193-0			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120762759-36-XXXX			
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde				
N°CAS	68039-49-6	C= 1.5%	ETA (orale): 2330 mg/kg	H315 Skin Irrit. 2
N°EC	268-264-1			H317 Skin Sens. 1B
N°IDX				H411 Aquatic Chronic 2
Numéro d'enregistrement				
A mixture of: cis-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol; trans-tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol				
N°CAS		C= 1.5%		
N°EC	405-040-6			
N°IDX	603-101-00-3			

Numéro d'enregistrement	01-0000015458-64-XXXX,01-2119455547-30-XXXX			
pin-2(10)-ene [1]				
N°CAS	127-91-3	C= 1.27%	M=1 (toxicité chronique) M=1 (toxicité aiguë)	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
N°EC	204-872-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119519230-54-XXXX			
2-ethyl-3-hydroxy-4-pyrone				
N°CAS	4940-11-8	C= 1.0%	ETA (orale): 1200 mg/kg	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	225-582-5			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120758795-36-XXXX			
coumarin				
N°CAS	91-64-5	C= 0.8%	ETA (orale): 500 mg/kg	H302 Acute Tox. 4 ORAL H317 Skin Sens. 1B
N°EC	202-086-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119949300-45-XXXX,01-2119943756-26-XXXX			
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde				
N°CAS	103-95-7	C= 0.5%	ETA (orale): 3810 mg/kg	H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	203-161-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119970582-32-XXXX			
(R)-p-mentha-1,8-diene				
N°CAS	5989-27-5	C= 0.28%	Macute = 1	H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H400 Aquatic Acute 1 H412 Aquatic Chronic 3
N°EC	227-813-5			
N°IDX	601-096-00-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119529223-47-XXXX			
methyl 2,4-dihydroxy-m-toluate				
N°CAS	33662-58-7	C= 0.2%		
N°EC	251-618-4			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
caryophyllene				
N°CAS	87-44-5	C= 0.12%		H304 Asp. Tox. 1 H317 Skin Sens. 1B
N°EC	201-746-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2120745237-53-XXXX			
veratraldehyde				
N°CAS	120-14-9	C= 0.1%		H302 Acute Tox. 4 ORAL

N°EC	204-373-2		ETA (orale): 2000 mg/kg	H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2120739621-56-XXXX				
[1S-(1α,3$\alpha\beta$,4α,8$\alpha\beta$)]-decahydro-4,8,8-triméthyl-9-méthylène-1,4-méthanoazulène					
N°CAS	475-20-7	C= 0.08%	Macute =1 (toxicité chronique)	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-491-2		Macute =10 (toxicité aiguë)	H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H400	Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement	01-2120936413-58-XXXX			H410	Aquatic Chronic 1
p-mentha-1,4(8)-diène					
N°CAS	586-62-9	C= 0.07%	ETA (orale): 3775 mg/kg	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	209-578-0			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H400	Aquatic Acute 1
Numéro d'enregistrement	01-2119982325-32-XXXX			H410	Aquatic Chronic 1
cineole					
N°CAS	470-82-6	C= 0.05%	ETA (orale): 2480 mg/kg	H226	Flam. Liq. 3
N°EC	207-431-5			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX					
Numéro d'enregistrement	01-2119967772-24-XXXX				
carvacrol					
N°CAS	499-75-2	C= 0.01%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	207-889-6			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H317	Skin Sens. 1B
Numéro d'enregistrement	01-2120763813-49-XXXX			H319	Eye Irrit. 2
d-p-mentha-1(6),8-dien-2-one					
N°CAS	99-49-0	C= 0.01%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	202-759-5				
N°IDX	606-148-00-8				
Numéro d'enregistrement					

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Pas de données disponibles

section

4

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Aucun.

section 5	Mesures de lutte contre l'incendie
----------------------------	---

5.1 Moyens d'extinction

Pas de données disponibles

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
----------------------------	--

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols (voir point 6.3).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable²).

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur.

Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s'en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d'auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Élimination des gaz/fumées par projection d'eau.

Laver avec de l'eau et un détergent.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 7	Manipulation et stockage
----------------------------	---------------------------------

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Mesures de protection :

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section

8

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage : Utiliser des lunettes de protection.

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protection de la peau : Eviter le contact avec la peau. Utiliser des gants chimiorésistants, si nécessaire.

Protection respiratoire : **Appareil de protection respiratoire :**

Porter une protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

9

Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore À Jaune
Odeur	:	Boisée - Conifère - Santal
pH	:	Pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	64°C
Inflammabilité	:	Pas de données disponibles

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	0,9801
Solubilité(s)	:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	:	Non applicable
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Aucun.

section	10	Stabilité et réactivité
---------	----	--------------------------------

10.1 Réactivité

Eviter le contact avec les agents oxydants.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section	11	Informations toxicologiques
---------	----	------------------------------------

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le règlement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le règlement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Toxicité pour la reproduction :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Pas de données toxicologiques sur le mélange lui-même.

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers
Autres informations :

Les produits de la parfumerie ne doivent en aucun cas être ingérés. Les tenir loin de toute nourriture et boisson.

section	12	Informations écologiques
---------	----	--------------------------

12.1 Toxicité

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou élimination non professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Cette information n' est pas disponible.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles

12.7 Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Si la fragrance est classée H411 :

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. Si la fragrance est classée H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

section	13	Considérations relatives à l'élimination
---------	----	--

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Élimination des produits/emballages :
Options de traitement des déchets :
Élimination appropriée/Produit :

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 14 Informations relatives au transport

	Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1 Numéro ONU :	3082	3082	3082	3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :				
Classe ou division :	9	9	9	9
Étiquette (s) de danger :				
14.4 Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires
15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

2.

Autres réglementations (UE) :
La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200

t.....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à

200 tDC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 200 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 500 t".

Législation européenne :
COMMISSION REGULATION (EU) 2023/1545 (Allergen List) :

Substance	CAS	EC
benzyl benzoate	120-51-4	204-402-9
coumarin	91-64-5	202-086-7
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1)_ATP 17 :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

REACH: Annex XVII (Restrictions) :

Substance	CAS	EC
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Réglementations nationales :
Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Ontario) :

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
benzyl acetate	140-11-4	205-399-7
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5

Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :

Substance	CAS	EC
pin-2(3)-ene	80-56-8	201-291-9
pin-2(10)-ene	127-91-3	204-872-5
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

16 Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Pas de données disponibles

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Acute Tox. 4 - Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4.

Aquatic Acute 1 - Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1.

Aquatic Chronic 1 - Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1.

Aquatic Chronic 2 - Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2.

Aquatic Chronic 3 - Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3.

Asp. Tox. 1 - Toxicité par aspiration, catégorie 1.

Eye Irrit. 2 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2.

Flam. Liq. 3 - Liquides inflammables, catégorie 3.

Flam. Sol. 2 - Matières solides inflammables, catégories 1, 2.

Skin Irrit. 2 - Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2.

Skin Sens. 1B - Sensibilisation cutanée, catégorie 1B.

H226 Flam. Liq. 3

Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Flam. Sol. 2

Matière solide inflammable.

H302 Acute Tox. 4 ORAL

Nocif en cas d'ingestion

H304 Asp. Tox. 1

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Skin Irrit. 2

Provoque une irritation cutanée.

H317 Skin Sens. 1B

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Eye Irrit. 2

Provoque une sévère irritation des yeux

H400 Aquatic Acute 1

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Aquatic Chronic 1

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Aquatic Chronic 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Aquatic Chronic 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 29/01/2025

Date de version : 29/01/2025

Date d'impression : 29/01/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit

notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.